

L'honnêteté, « fondement de l'excellent prince » : l'éducation du souverain selon Jean de Silhon

Jean de Silhon (1594 ?-1667), secrétaire au service de Richelieu, puis de Mazarin, est un apologiste de la politique absolutiste des ministres cardinaux¹. Penseur moraliste et politique, il consacre son ouvrage majeur intitulé *Le Ministre d'Etat* à l'élaboration d'une vision de l'homme d'État idéal qui s'incarne à ses yeux en Richelieu et Mazarin. En tirant des préceptes de leur activité politique, il ne manque pas de présenter quelques réflexions considérées comme nécessaires pour l'apprentissage politique de tous ceux qui aspirent à s'engager dans les affaires d'État². La connaissance de la morale, de l'histoire et de l'éloquence est inséparable chez lui du savoir-faire politique. Silhon s'exprime une seule fois seulement sur les méthodes à suivre dans l'éducation d'une personne vouée aux affaires d'État. Ce n'est rien de moins que l'instruction d'un jeune prince qu'il présente dans la troisième partie de son *Ministre d'Etat*, connue sous le titre *De la certitude des connaissances humaines*. L'ouvrage paru en 1661 traite dans plusieurs chapitres de l'éducation réservée à un futur souverain, tout en mettant en valeur l'honnêteté, qualité fondamentale qui permet au jeune prince de devenir un monarque vertueux.

Dans l'« Avertissement » aux lecteurs, ainsi que dans la dédicace destinée à Louis XIV, Silhon affirme qu'il caresse depuis vingt-cinq ans l'idée d'aborder ce sujet³. Par conséquent la réflexion pédagogique de Silhon commencerait aux alentours de l'enfance de Louis-Dieudonné alors que *De la certitude des connaissances humaines* paraît l'année de la naissance du Grand Dauphin. L'actualité de l'éducation princière est donc évidente, et l'ouvrage de Silhon s'inscrit dans l'ensemble des nombreux traités composés en vue de l'éducation, soit du futur Louis XIV, soit de Monseigneur. C'est pourquoi, dans un premier temps, on retracera la genèse des réflexions pédagogiques de Silhon pour revenir ensuite sur l'analyse d'un passage remarquable où Silhon démontre la nécessité d'une méthode spécifique à l'éducation des princes en raison de la singulière et immense différence sociale qui caractérise cette relation maître-élève. On montrera que les pensées pédagogiques de Silhon peuvent être interprétées à la lumière d'un discours, récurrent au Grand Siècle, sur la grandeur en tant que qualité acquise par la naissance.

Tout d'abord, il faut remarquer que l'enfance de Louis XIV et celle du Grand Dauphin aboutissent à une véritable floraison d'ouvrages composés soit pour théoriser l'éducation

¹ Sur sa vie, voir René Kerviler, *Jean de Silhon. L'un des quarante fondateurs de l'Académie*, Paris, Dumoulin, « La Guienne et la Gascogne à l'Académie Française », 1876 ; Gilbert Picot, *Jean de Silhon (1594 ?-1667) ou la Recherche des certitudes en religion et en politique*, Nancy, Marc et fils, 1995.

² Voir les chapitres intitulés « Que l'art de gouverner est douteux & difficile, & qu'il reçoit un grand secours de l'estude » ; « Que la cognoissance de la Morale est une preparation necessaire pour le Politique » ; « Qu'il importe qu'un Ministre soit sçavant » ; « Qu'il importe qu'un Ministre soit eloquent ». (Jean de Silhon, *Le Ministre d'Etat avec le veritable usage de la Politique moderne*, Amsterdam, Antoine Michiels, 1661 [première édition : Paris, Toussaint Du Bray, 1631], p. 11-23 ; p. 94-106).

³ Jean de Silhon, *De la certitude des connaissances humaines*, texte revu par Christian Nadeau, Paris, Fayard, « Corpus des Œuvres de Philosophie en Langue Française », 2002, p. 16 : « Il y a plus de vingt et cinq ans qu'il me prist fantaisie de former un Prince, et de l'assortir de toutes les qualitez qui le pouvoient rendre parfait. Je crûs alors qu'il falloit premierement le faire honneste-homme, pour faire apres un excellent Prince de cét honneste-homme, comme de sa veritable matiere. Je dressay pour cela quelques reigles lesquelles s'estant trouvées en assez bon ordre, et assez ajustées pour le langage ; mes amis ont jugé que je les devois inserer icy, comme en un lieu où elles se pourroient mieux conserver en la compagnie des autres choses que j'y traite. » Le sujet de l'honnête homme, ainsi que l'éducation du prince, est évoqué de même dans l'épître dédicatoire « Au Roy » : « J'y mets des preceptes et des considerations, pour former les mœurs d'un jeune Prince, et pour en faire un honneste-homme ; ayant toujours jugé, que le fort honneste homme estoit le fondement de l'Excellent Prince, et que celui-ci devoit estre eslevé sur l'autre, comme sur sa veritable base. » (*Ibid.*, p. 9).

princièrre, soit directement à l'usage du dauphin. Grâce à Georges Lacour-Gayet, on connaît un nombre important d'ouvrages créés en vue de l'éducation de Louis XIV⁴. On ne mentionnera ici que les ouvrages écrits par ses deux précepteurs : *Institutio principis ad Ludovicum XIV* (1648)⁵ de Hardouin de Beaumont de Péréfixe, chargé du préceptorat de 1644 à 1652⁶ ; et les manuels de François de La Mothe Le Vayer (sur l'économie, la politique, la logique et la physique⁷). Quant au Grand Dauphin, force est de constater que son éducation inspire l'idée de l'une des entreprises philologiques les plus importantes du siècle : les éditions *Ad usum delphini*, conçues par le duc de Montausier et Pierre-Daniel Huet⁸. Il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de l'œuvre de Bossuet, précepteur du Dauphin est consacrée à ce sujet prépondérant. Son *Discours sur l'histoire universelle* et sa *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte* canonisent l'étude de l'histoire en tant que pédagogie princièrre par excellence⁹. Bossuet contribue aussi à nos connaissances sur le déroulement de cette pédagogie en détaillant le programme d'éducation du dauphin dans une lettre à Innocent XI, écrite en 1679¹⁰.

Cette abondance d'opuscules relatifs aux études du jeune roi ou du dauphin reflète une réalité où l'éducation royale était considérée comme affaire publique. Le choix du gouverneur et du précepteur est par conséquent un sujet très politique. Il l'est aussi parce que la nomination au préceptorat est une question de prestige qui suscite de la rivalité parmi les candidats¹¹. De plus, n'oublions pas qu'un bon choix de gouverneur ou de précepteur peut solidement légitimer le fonctionnement des appareils d'État¹². Quand La Mothe Le Vayer publie un ouvrage sous le titre *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin* en 1640¹³, la présentation luxueuse de l'ouvrage montre que le livre, loin d'être un outil pédagogique, vise à convaincre le lecteur de la culture classique que l'auteur maîtrise, qui, sans doute, se veut un candidat pour le préceptorat royal. Mais ce livre n'est pas seulement une publicité pour la candidature de son auteur, mais aussi un ouvrage de propagande représentant l'État de Richelieu qui assure la continuation heureuse de la royauté, fondant son savoir politique sur l'érudition.

⁴ Georges Lacour-Gayet, *L'Éducation politique de Louis XIV*, Paris, Librairie Hachette, 1898, p. 22-93.

⁵ Paul Philippe Hardouin de Beaumont de Péréfixe, *Institutio principis ad Ludovicum XIV. Franciæ et Navarræ Regem Christianissimum*, Paris, Antoine Vitré, 1648.

⁶ *Ibid.*, p. 14-19.

⁷ François de La Mothe Le Vayer, *L'Économique du prince*, Paris, Augustin Courbé, 1653 (*La Politique du prince* est précédée par un faux titre à la page 21.) ; *La Logique du prince*, Paris, Augustin Courbé, 1658 ; *La Physique du prince*, Paris, Augustin Courbé, 1658.

⁸ Catherine Volpilhac-Augier (dir.), *La Collection Ad usum Delphini : l'Antiquité au miroir du Grand Siècle*, Grenoble, ELLUG Université Stendhal, 2000, p. 17-27 ; Denis Lopez, « Huet pédagogue », dans Suzanne Guellouz (dir.), *Pierre-Daniel Huet (1630-1721)*, Actes du Colloque de Caen (12 -13 novembre 1993), Biblio 17 (83), « Papers on French Seventeenth Century Literature », Paris – Seattle – Tübingen, 1994, p. 211-238.

⁹ Annie Bruter, *L'Histoire enseignée au Grand Siècle : naissance d'une pédagogie*, Paris, Belin, « Histoire de l'éducation », 1997, p. 179-185 ; Denis Lopez, « Discours pour le prince : Bossuet et l'histoire », *Littératures Classiques*, « L'Histoire au XVII^e siècle », n° 30, printemps 1997, p. 173-186.

¹⁰ Jacques Bénigne Bossuet, *Lettres sur l'éducation du dauphin suivies de lettres au maréchal de Bellefonds et au roi*, introduction et notes de E. Levesque, Paris, Editions Bossard, « Collection des chefs-d'œuvre méconnus », 1920.

¹¹ François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart (dir.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Perrin, « Tempus », 2003 [première édition : Paris, Labat, 1981], t. II, p. 488-492.

¹² Yvan Loskoutoff, spécialiste de la propagande de Mazarin, explique combien son rôle de tuteur et de conseiller auprès du jeune roi était profitable pour l'image publique du cardinal Mazarin, gouverneur de Louis XIV, nommé le 15 mars 1646 surintendant de l'éducation royale : Yvan Loskoutoff, *Rome des césars. Rome des papes : la propagande du cardinal Mazarin*, Paris, Champion, « Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine 21 », 2007, p. 42-48.

¹³ François de La Mothe Le Vayer, *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin, à Monseigneur l'Éminentissime Cardinal duc de Richelieu*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1640.

Quand on lit une institution du prince, il convient toujours, à cause du prestige politique de ce sujet, d'interroger l'ambition de l'auteur. Revenons maintenant au cas de Silhon. Déjà dans ses lettres, Silhon revient à plusieurs reprises sur son projet d'écrire un ouvrage sur un sujet autant religieux que politique. Ce plan se réalisera dans le livre *De la certitude des connaissances humaines*¹⁴. Autour de la publication de la première partie du *Ministre d'Etat* en 1631, on peut déjà détecter chez Silhon un intérêt pour l'éducation morale des grands. Grâce à Henri II de Mesmes (1585-1650), président au Parlement de Paris, compilateur de plusieurs volumes manuscrits contenant des extraits puisés dans des ouvrages de sujet historique, politique et moral, on connaît le contenu d'une lettre de Silhon, dans laquelle notre auteur évoque un lieu commun provenant d'Aristote pour caractériser l'éducation morale des jeunes personnes¹⁵. À de Mesmes, Silhon dédiera en 1632 une épître dédicatoire qui précède les *Histoires remarquables tirées de la seconde partie du Ministre d'Etat*, opuscule de Silhon, où l'auteur a regroupé quelques exemples de style dudit ouvrage afin de présenter son dessein de rédiger l'histoire de France depuis la mort d'Henri IV¹⁶. Dans la dédicace, l'auteur affirme que l'histoire a pour but de travailler « à l'instruction des Princes & de leurs Ministres, & pour cela elle monte jusques à la source & aux motifs de leurs actions, elle pénètre dans leurs conseils, elle juge de leur conduite, elle remarque leurs fautes¹⁷ ». Dans cette perspective-là, l'auteur partage l'idée suivant laquelle l'histoire est un apprentissage parfait pour ceux qui ont une vocation politique.

Durant la Fronde, une nouvelle préoccupation apparaît dans la correspondance du secrétaire : le défaut d'argent. Le 6 février 1651, son maître Mazarin quitte Paris dans un climat peu agréable. Tandis que le cardinal exilé séjourne à Brühl sous la protection de l'archevêque-électeur de Cologne¹⁸, Silhon n'a pas touché depuis trois ans ses appointements. Qui plus est, lui qui ose publier en pleine Fronde un ouvrage favorable à Mazarin¹⁹, a payé cher sa fidélité à son employeur : sa maison fut pillée par les Parisiens. C'est de ses affaires

¹⁴ La plus connue des lettres annonçant ce travail fut publiée en 1627 dans le *Recueil de lettres nouvelles*, dirigé par Nicolas Faret. (*Recueil de lettres nouvelles, Dedié à Monseigneur le Cardinal de Richelieu*, Paris, Toussaint Du Bray, 1627, p. 450-508. Dans l'édition moderne : *Recueil de lettres nouvelles dit « Recueil de Faret »*, Éric Méchoulan (dir.), édition critique du Groupe de recherche sur les discours de la morale, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Textes rares », 2008, p. 234-248). Des analyses profondes sur cette lettre se trouvent dans les articles suivants : Christian Nadeau, « Lettre de Jean de Silhon à Philippe Cospean, évêque de Nantes dans le *Recueil de lettres nouvelles*, édité par Nicolas Faret, Paris, 1627 », *Corpus*, n° 42, 2002, p. 109-125 ; Christian Jouhaud, « Le Pouvoir incarné : Représentations et apparitions », dans Mathilde Bombart et Éric Méchoulan (dir.), *Politiques de l'épistolaire au XVII^e siècle. Autour du Recueil Faret*, Paris, Classique Garnier, « Lire le XVII^e siècle 6 », 2011, p. 153-170, surtout p. 165-170.

¹⁵ *Extraits de divers auteurs*, T. IV, BnF ms. français 486, p. 567-568 : « Aristote a exclus les ieunes gens qui ne uin[r]ent que par appetit de l'estude de la Morale qu'il a assigné a un aage plus auancé, ou les passions soient en repos et la raison en liberté. Mais il y apporte une distinction et dict qu'il y a des gens qui sont ieunes toute leur vie, cest adire qui la passent toute a la mercy des passions, et a la crainte des uices, et qu'il y en a d'autres qui arriuent promptement a la maturité de l'aage des sages et qui sortent de bonne heure du ioug de la partie sensitue. »

¹⁶ Jean de Silhon, *Histoires remarquables tirées de la seconde partie du Ministre d'Etat. Avec vn discours des conditions de l'Histoire*, Paris, Pierre Rocolet, 1632. La dédicace est reproduite dans la seconde édition du recueil Faret : *Recueil de lettres nouvelles. Dedié à Monseigneur de Mesleraye*, Paris, Toussaint Quinet, 1634, t. II, p. 612-620.

¹⁷ *Recueil de lettres nouvelles, op. cit.*, p. 618.

¹⁸ Michel Pernot, *La Fronde*, Paris, Editions de Fallois, 1994, p. 251. Notons que les *Mémoires* du cardinal de Retz attribuent au grand Condé des paroles suivant lesquelles Silhon, pendant l'exil du cardinal, aurait fait avant le 2 août 1651 des voyages pour assurer le contact entre Paris et Brühl. (Jean-François Paul de Gondi, cardinal de Retz, *Mémoires précédés de La Conjuration du comte de Fiesque*, Paris, Classiques Garnier, 1998, p. 839.) Le ton indigné et le contenu des lettres présentées ici indiquent plutôt l'éloignement et le manque de toute rencontre personnelle.

¹⁹ Jean de Silhon, *Esclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du cardinal Mazarin*, Première partie, Paris, Imprimerie Royale, 1650. (La deuxième partie de cet ouvrage n'a jamais été réalisée.)

dont il se plaint dans les lettres adressées à son maître absent, gardées aujourd'hui aux Archives des Affaires Étrangères. Dans une lettre du 26 mai et dans une autre du 16 juin 1651, Silhon demande le paiement des arrérages en affirmant qu'il sera prêt à adresser ses plaintes à l'opinion publique²⁰.

C'est dans cette atmosphère tendue que le secrétaire écrit en septembre 1651 une lettre où il reproche de nouveau à Mazarin de l'avoir envoyé « à sa vigne pour y trauailler sans luy donner dequoy viure²¹ », et il l'invite à éviter la réputation de maître ingrat. En dehors de ses malheurs, il rend compte de ses projets littéraires²² :

J'ay la troisieme partie du Ministre d'Estat toute preste à imprimer, & que je feray imprimer cet hiver Dieu aydant, si autre chose ne l'Empesche. Cela pour le moins justifiera les choix que V. E. fit de moy, me demandant au feu Roy, & fera voir que je n'estois pas venu auprès d'Elle nouices dans les Affaires d'Estat, ni en l'art d'escrire. J'ay encore toute la matiere preste, bien que toute ne soit pas polie, de l'institution d'un Prince : non pas d'un prince Imaginaire & chimerique, comme on en voit chés plusieurs Autheurs : mais tel qu'un prince doit estre, pour bien faire les fonctions de sa charge, & tel que nous en auons eü quelques vns en France, & que l'Espagne en a aussy eü quelques vns. Cela justifiera encore la pensée qu'on auoit donnée à la Reyne au commencement de la Regence, de me mettre auprès du Roy, en la place que M^f de Rhodéz y occupe maintenant, ce qu'apparement elle auroit fait, si V. E. n'eût voulu se seruir de moy au trauail des Despesches²³.

L'objectif primitif de cette institution du prince, tel que Silhon nous le révèle, est tout à fait frappant : il est de prouver que Silhon aurait pu être considéré comme digne du préceptorat auprès du jeune Louis XIV « en la place [de] M^f de Rhodéz », (c'est-à-dire Péréfixe, alors évêque de Rodez), si seulement Mazarin n'avait pas insisté pour le garder auprès de lui en tant que secrétaire. Il se peut que Silhon ait méconnu ses chances d'être élu précepteur royal, mais il n'aurait pas risqué sans doute une pareille déclaration, si elle n'avait contenu une parcelle de vérité.

Silhon était donc plus intéressé par l'éducation royale qu'on ne pensait. Le contenu de cet apprentissage d'ordre surtout moral est développé dans le livre second du traité *De la certitude des connaissances humaines*. La plupart des chapitres de ce livre présentent la matière de cette éducation qui doit inculquer au prince une éthique bien développée. Le jeune prince de Silhon doit apprendre que le fondement moral de la relation qu'un souverain entretient avec ses sujets repose sur une déontologie mutuelle : tandis que, de la part des particuliers, l'obéissance et la reconnaissance sont dues au monarque, ce dernier doit exercer trois vertus, à savoir la générosité, l'humilité et la gratitude pour ne pas abuser de sa situation exceptionnellement avantageuse. La clef du comportement digne d'un souverain consiste en l'honnêteté. Par là, Silhon rejoint un courant du XVII^e siècle qui considérait l'honnêteté comme une qualité dont chacun a besoin pour se faire valoir dans le monde. Il importe de souligner qu'elle s'introduit également dans la pensée pédagogique de l'époque, et que dès l'âge précoce d'un enfant, l'honnêteté offre un équivalent des notions d'urbanité, de civilité,

²⁰ Archives des Affaires Étrangères (AAÉ), Mémoires et Documents, France, 875, f. 93 r^o-95 r^o; f. 206 r^o-207 v^o : « Que si je ne reçois point cette satisfaction, je ne luy [à Votre Eminence] respons pas de moy-mesme, & si je suis forcé de me plaindre, ce qui ne sera qu'à l'extremité, mes plaintes qui n'auront que trop de justice, s'entendront fort loin, & dureront long-temps, & je sçauray bien informer le public des seruices que j'ay rendus, qui auront esté si mal recompensez. »

²¹ AAÉ, Mémoires et Documents, France, 876, f. 346 r^o-352 v^o ; passage cité f. 347 v^o. (La lettre est datée « Septembre 1651 » d'une autre main que celle de Silhon).

²² Son monographiste résume cette lettre, mais le détail qui nous intéresse ici échappe à son attention : *Jean de Silhon (1594 ?-1667) ou la Recherche des certitudes en religion et en politique*, op. cit., p. 76.

²³ AAÉ, Mémoires et Documents, France, 876, f. 350 r^o-351 r^o.

de politesse²⁴. Si Silhon a recours au concept d'honnêteté dans le contexte de l'éducation d'un prince, sa pensée reflète un changement d'attitude, dont les travaux de Denis Lopez portent un témoignage important. En faisant le bilan de l'éducation des Bourbons, du futur Henri IV au Grand Dauphin, Lopez constate que l'honnête homme, idéal qui s'impose à chacun, devient aussi bien un idéal humain dont le souverain doit s'approcher. En outre comme les conditions matérielles de l'éducation princière surpassent celles de l'éducation d'un particulier, le dauphin, comparé aux enfants des particuliers, ne bénéficie lors de ses études d'aucune dispense que ce soit²⁵.

Silhon marque un jalon intéressant de cette évolution. D'une part, il réserve une méthode spécifique aux études des princes, d'autre part, il fonde l'importance de l'éducation des souverains sur une identité anthropologique qui attache les princes aux particuliers. Dans le chapitre IX (« Quelques avis concernant la manière d'enseigner la Morale aux Princes »), en soulignant la relation étroite et quasi naturelle des connaissances à la pratique, Silhon met en relief la distance entre l'éducation de l'honnêteté, fondée sur l'action, et la méthode scolastique et pédantesque, fondée sur le raisonnement verbal²⁶. L'efficacité de cette pédagogie qui vise à intérioriser les qualités morales par le biais des « Connaissances Pratiques » est assurée par la permanence du travail de l'élève et son maître. Toutes les expériences vécues peuvent servir d'occasion au précepteur pour en tirer une conclusion édifiante au profit de son élève. On voit ici Silhon rejoindre une tradition humaniste que représentent Érasme et Montaigne²⁷. Cette méthode tire son effet bénéfique non seulement de

²⁴ L'importance pédagogique de l'honnêteté se révèle aussi par l'évidence des titres que portent les ouvrages suivants : François de Grenaille, *L'Honneste Fille*, Paris, Toussaint Quinet et Antoine Somerville, 1639-1640, t. I-III ; du même auteur, *L'Honneste Garçon, ou l'Art de bien élever la noblesse à la vertu, aux sciences et à tous les exercices convenables à sa condition*, Paris, Toussaint Quinet, 1642 ; Jacques du Bosc, *L'Honneste Femme*, Paris, Augustin Courbé, 1636. Pour un aperçu général de ses ouvrages et de cette problématique, voir Jean de Viguerie, *L'Institution des enfants : l'éducation en France XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1978, p. 253-272 ; Emmanuel Bury, « De la *paideia* à l'honnêteté : Quelques archétypes antiques de la civilité au XVII^e siècle », dans Alain Montandon (dir.), *Convivialité et Politesse : du gigot, des mots et autres savoir-vivre*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des lettres de l'Université Blaise-Pascal, « Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université Blaise-Pascal, Nouvelle Série, Fascicule 39 », 1993, p. 27-47 ; Emmanuel Bury, *Littérature et Politesse : l'invention de l'honnête homme (1580-1750)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 54-66 ; p. 75-80.

²⁵ Denis Lopez, « L'éducation du prince au XVII^e siècle : regards sur l'enfance », dans Anne Defrance, Denis Lopez et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*, Actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII^e siècle européen (1600-1700), Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, 24-25 novembre 2005, Tübingen, Gunter Narr Verlag, « Biblio 17, vol. 172 », 2007, p. 61-113. Pour un aperçu général sur l'éducation princière des XVI^e et XVII^e siècles voir encore : Joël Cornette, « Le savoir des enfants du roi sous la monarchie absolue », dans Ran Halévi (dir.), *Le Savoir du prince du Moyen Âge aux Lumières*, Fayard, « L'Esprit de la Cité », 2002, p. 111-145.

²⁶ Silhon, *De la certitude des connaissances humaines*, op. cit., p. 104 : « [...] pour les Princes qui ont autre chose à faire qu'à disputer, et de la vie desquels l'action ne doit pas estre moins inseparable, que le mouvement l'est des Corps celestes ; leurs Directeurs doivent separer les superfluitez des choses qu'il est necessaire qu'ils sçachent, et ne donner à leur Esprit que le bon suc et la substance propre à engendrer la vertu, c'est à dire les Connaissances Pratiques. »

²⁷ Chez Érasme, l'éducation princière vise à enraciner le message moral en imposant un exercice perpétuel à tous les organes des sens : « Et il ne suffit pas de prendre des mesures qui interdisent de faire une chose malhonnête ou qui invitent à choisir l'honnête, mais il faut les graver, il faut les imprimer, il faut les inculquer avec des exercices de mémoire toujours différents ; tantôt à l'aide d'une sentence, tantôt avec une petite fable, tantôt avec une comparaison, tantôt avec un exemple, avec un apophtegme ou avec un proverbe, en les gravant sur une bague, en les peignant sur un tableau ou en les inscrivant sur un arbre généalogique et sur toutes les autres choses qui sont agréables pour les enfants de cet âge, cela pour qu'elles soient sous ses yeux partout, même s'il fait autre chose. » (Desiderius Erasmus, *Institutio principis christiani*, dans *Ausgewählte Schriften*, éd. Werner Welzig, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1990, t. V, p. 122-124 : « Neque satis est, hujusmodi decreta tradere, quae vel a turpibus avocent, vel invitent ad honesta, infigenda sunt, infulcienda sunt, inculcanda sunt, et alia atque alia forma renovanda memoriae, nunc sententia, nunc fabella, nunc simili, nunc exemplo, nunc

l'attention permanente, mais aussi du peu d'effort qu'elle exige de la part de l'élève, car celui-ci apprend sans s'apercevoir qu'il travaille²⁸.

Cet apprentissage qui se fait de lui-même, de manière inaperçue, est proposé ici moins en tant que condition *sine qua non* d'une éducation fructueuse pour tout le monde que la condition spécifique des études princières. Silhon affirme que les jeunes hommes de haute naissance ont un dégoût quasi naturel pour les contraintes. Par conséquent, la méthode de l'éducation princière vise à cacher les contraintes aux princes :

Sur tout ils ont peine de se voir des Maistres des mœurs pour le dire ainsi, et des Directeurs de leurs actions ; Et bien qu'ils consentent assez facilement qu'on leur montre la Geographie et les fortifications, à monter à cheval, à faire des armes, et semblables exercices où il ne leur est pas honteux d'estre inferieurs à d'autres ; Le genie neantmoins de la Souveraineté avec lequel ils viennent au monde : ces Esprits fiers et orgueilleux qu'elle inspire d'ordinaire, et cette haute opinion de soy-mesme qu'elle communique ; ne permettent pas que les Princes souffrent volontiers d'estre instruits en la sagesse, ny qu'ils ayent des Superieurs en un Art, où le droit des gens veut qu'ils excellent²⁹.

L'auteur introduit une distinction entre les sciences et l'habileté corporelle d'une part, considérées comme extérieures à l'essence de la « souveraineté », et la sagesse d'autre part qui lui appartient en propre. L'origine de cette distinction est développée de façon intéressante dans le passage cité. Même si Silhon parle d'abord d'un génie avec lequel les souverains « viennent au monde », il introduit ensuite la notion de « droit des gens », notion qui signifie un pacte conventionnel fondant l'existence d'un pouvoir. Le caractère contractuel de ce concept implique que le mépris que les souverains ressentent à l'égard des conseils donnés en matière de sagesse n'est ni naturel ni inné. Néanmoins, l'éducation du prince nécessite une attention particulière de la part du précepteur, cela non seulement pour l'avenir de l'État, mais aussi à cause des penchants spécifiques des grands qui refusent souvent l'aide d'un inférieur. Dans le travail du précepteur, l'observation des passions est donc indispensable, car elle lui permet d'adapter ses méthodes aux inclinations de son élève³⁰. Comme la plupart des pédagogues de l'époque, Silhon favorise une psychologie des passions, qui s'appuie sur la

apophthegmate, nunc proverbio, insculpenda annulis, appingenda tabulis, adscribenda stemmatis, et si quid aliud est, quo aetas ea delectatur, ut undique sint obvia, etiam aliud agent. », nous traduisons). Montaigne, quant à lui, affirme dans « De l'Institution des Enfants » que l'éducation ne doit être séparée ni dans l'espace, ni dans le temps des loisirs et des autres activités de l'élève et de son maître : « [...] comme les pas que nous employons à nous promener dans une galerie, quoy qu'il y en ait trois fois autant, ne nous lassent pas comme ceux que nous mettons à quelque chemin desseiné, aussi nostre leçon, se passant comme par rencontre, sans obligation de temps et de lieu, et se meslant à toutes nos actions, se coulera sans se faire sentir. » (Montaigne, *Essais*, I, 26, éd. Verdun L. Saulnier, Paris, PUF, 1965, p. 165).

²⁸ Silhon, *De la certitude des connaissances humaines*, op. cit., p. 104 : « La seconde pensée, qu'il n'y a point de temps prefixé n'y d'heure déterminée pour cette communication : qu'elle se fasse en tout temps et à toute heure : qu'elle naisse de toute sorte de sujets et à toute sorte de rencontres. Par ce moyen elle ne sera pas importune aux Princes : Leur Esprit ne s'en rebutera point, et ils auront moins de peine à apprendre la discipline des mœurs et la Science qui fait les honnestes gens, que leurs fortifications et leurs Cartes ; Et comme ceux qui marchent au Soleil se colorent sans qu'ils y pensent, ils seront instruits et dressez à bien vivre, sans qu'ils ayent pris garde qu'on ait eu dessein de les dresser et de les instruire. »

²⁹ *Ibid.*, p. 105.

³⁰ Cette remarque permet d'affiner l'opinion de Christian Nadeau qui constate que notre auteur insiste peu sur les observations anthropologiques pour éviter les réflexions vagues, faites sur la diversité des passions humaines. En effet cette démarche est considérée comme une tactique suspecte de libertinage et de scepticisme, à quoi Silhon oppose une philosophie politique fondée sur la certitude de la raison, qui exclut toute diversité au nom d'une doctrine universelle. (Christian Nadeau, « Nature, certitude et intérêt dans la politique de Jean de Silhon », dans Jean-Jacques Wunenburger et Pierre-François Moreau (dir.), *Nature et Morale*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, « Annales Doctorales N° 2 », 1999, p. 21-43 ; voir encore Christian Nadeau, « Obéissance et intérêt dans la politique de Jean de Silhon », *Corpus*, 42, 2002, p. 21-60).

pathologie des humeurs³¹. Éduquer consiste à imiter les médecins qui ne peuvent prescrire leurs remèdes qu'en connaissant bien les besoins personnels de leurs malades³².

Si, du côté du précepteur, la prise de conscience du statut social de son élève est indispensable, c'est le contraire que Silhon propose au jeune prince qui doit prendre conscience de partager au fond le même sort que tous les mortels. Dans un chapitre intitulé « Considerations pour destourner les Souverains et les autres Grands, du mespris de leur prochain », Silhon fonde cette identité anthropologique sur une identité corporelle : le corps des grands est aussi bien exposé à la dégradation que celui des particuliers. Les princes doivent par conséquent considérer :

Que les Corps des Souverains n'estant pas tirez d'une autre Masse, ny composez d'autres humeurs que les corps de leurs sujets, sont par consequent ouverts et exposez aux mesmes injures que les leurs, et il n'y a que cette difference, que la complexion des premiers, qui est d'ordinaire plus delicate et plus molle que celle des seconds, est plus susceptible que la leur des mauvaises impressions qui regnent, et que l'accoustumance qu'ils ont faite d'estre à leur aise, affine davantage les aiguillons de la douleur, et releve les sentimens des souffrances quand elles arrivent³³.

En dehors de leurs dispositions corporelles, les princes sont, semblablement à leurs sujets, assujettis à des faiblesses qui viennent des passions de l'âme et de leur caractère. C'est pourquoi il leur est permis parfois de tomber pourvu que « les fautes qu'ils feront, soient plustost des mouvemens qui surprennent, et des saillies d'une passion esmeuë, que des effets d'une volonté froide, et d'une determination fixe et constante³⁴. » Pour soulager les souverains des fardeaux que les attentes morales leur imposent, Silhon affirme très chrétiennement que les grands sont faillibles comme les autres hommes.

La réflexion que Silhon propose sur la condition des grands, certes, n'est pas unique à cette époque. Cependant il faut la considérer dans l'optique d'un contre-discours omniprésent qui veut que les vertus des nobles, telles la vaillance et la magnanimité, soient héréditairement transmissibles, et que les nobles bénéficient naturellement d'une supériorité sur les roturiers. Les avatars de ce discours sont analysés dans les travaux d'Arlette Jouanna qui examine sur un corpus du XVI^e siècle l'idée de « race », c'est-à-dire l'ensemble des avantages que l'idéologie nobiliaire attribuait au lignage. Même si cette idéologie ne nie pas forcément l'importance de l'éducation, l'idée de « race » est souvent affirmée à cette époque qui pense la hiérarchie sociale plutôt comme naturelle qu'artificielle³⁵.

Les composantes de cette hérédité sont par exemple la transmission des dispositions corporelles favorables par le sang et l'exemple des ancêtres qui incitent les descendants à des actions éclatantes. Dans son *Honneste-homme* (1630), Nicolas Faret admet que ceux qui ne sont pas nés gentilshommes peuvent, eux aussi, avoir des succès dans le monde, mais il ajoute que les chances des nobles sont incontestablement meilleures que celles des hommes de

³¹ Silhon, *De la certitude des connaissances humaines*, op. cit., p. 106.

³² *Ibid.*, p. 107 : « [...] les inclinations des Princes bien reconnus, on procedera selon le conseil d'Aristote, contre les mauvaises et les obliques, comme on fait pour redresser un bois courbe, que l'on plie de l'autre costé. On fera comme font les Médecins, quand ils rencontrent en un corps une partie mal affectée ; les remedes qu'ils ordonnent, et le regime qu'ils prescrivent, ont principalement pour fin le soulagement de cette partie. »

³³ *Ibid.*, p. 96-97.

³⁴ *Ibid.*, p. 108.

³⁵ Voir la thèse d'Arlette Jouanna, *L'Idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle (1498-1614)* : Thèse présentée devant l'Université de Paris IV le 7 juin 1975, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 1976, t. I-III ; une version condensée de ces travaux se trouve dans Arlette Jouanna, *Ordre social : mythes et Hiérarchies dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Hachette, « Le temps des hommes », 1977.

« basse naissance³⁶ ». Vers 1639, Silhon lui-même, dans sa longue préface du traité *De l'intérêt des princes et des États de la chrétienté* du duc de Rohan, fait l'éloge de l'auteur, chef de guerre huguenot illustre sous Louis XIII, tout en affirmant, avec quelques restrictions, l'hérédité des vertus nobles :

Je ne sçay si ie dois parler icy de la noblesse du sang, puis que ce n'est pas vn Principe necessaire de vertu, & de la grandeur de la naissance, puisqu'elle n'est pas tousiours vne source de grandes actions, ny vn astre de genereuses influences. Toutefois puis que les Ancestres transmettent souuent avec leur sang, le germe de leurs mœurs à leurs descendans : puisque la grandeur en laquelle on naist, éleue d'ordinaire l'ame, & l'accoustume aux pensées hautes & aux desirs magnanimes, puisque l'image de la vie des predecesseurs, & la splendeur de la gloire qu'ils ont meritée, doiuent exciter les neueux à les imiter, & suiure les traces qu'ils leur ont marquées : Il ne faut pas laisser de dire que cette faueur de fortune, & ces auantages d'origine, n'ont pas manqué à la personne dont ie parle [...]³⁷

Toutefois l'idéologie du lignage se restreint chez Silhon à la partie encomiastique du discours, et on peut constater que la philosophie politique de notre auteur se fonde sur la pensée du droit naturel. En déconseillant aux princes le mépris de leur prochain, il adopte une vision selon laquelle le pouvoir royal tire son origine d'un pacte où les gens renoncent à l'égalité naturelle entre les hommes et à leur liberté « en faveur de l'excellente vertu³⁸ », c'est-à-dire la vertu d'un premier souverain qui, au moment de la naissance d'un État, fut considéré comme capable de gouverner. Ce pacte que Silhon nomme le « droit des gens³⁹ » invite les princes à la modestie tout en réconfortant les particuliers. Si ce droit investit le souverain d'un pouvoir sur les sujets qui perdent par conséquent leur liberté, il laisse en même temps intactes les différences naturelles entre les hommes, telles que la vertu et la santé⁴⁰. Cependant, Silhon affirme qu'une fois ce pacte conclu, il ne doit être rompu que lors de circonstances exceptionnelles⁴¹. Cette obéissance que Silhon politique prescrit au peuple est conçue d'un point de vue bien différent de ce que Silhon pédagogue recommande à l'attention du jeune prince :

[...] les Princes quels qu'ils soient, doivent tascher de faire toûjours revivre et refleurir en eux-mesmes, les causes de leur Institution, et faire en sorte que *le Rang qu'ils tiennent de la naissance, c'est à dire en quelque façon du hazard*, devienne l'effet d'une Election raisonnable, par l'applaudissement que leurs sujets donneront à leur vertu, et par la satisfaction qu'ils recevront de leur conduite⁴².

³⁶ Nicolas Faret, *L'Honneste-homme ou l'Art de plaire à la court*, Paris, Toussaint du Bray, 1630, p. 8-9 : « il faut auoüer que ceux qui sont de bon lieu ont d'ordinaire les bonnes inclinations, que les autres n'ont que rarement, & semble qu'elles arriuent à ceux-cy naturellement, & ne se rencontrent aux autres que par hazard. »

³⁷ Jean de Silhon, « Preface à Monsieur le Cardinal Duc de Richelieu », dans *Henri de Rohan, Le Parfait capitaine, autrement l'abregé des guerres des Commentaires de Cesar, Augmenté d'un Traicté, De l'intérêt des princes, & Estats de la Chrestienté, Avec la Preface à Monsieur le Cardinal Duc de Richelieu*, Paris, Chez Nicolas Le Gras, 1648. La première édition qui contient la préface de Silhon est la suivante : *Henri de Rohan, De l'intérêt des princes et estats de la chrestienté*, Paris, s.n., 1639. Bien que cette préface soit placée avant ce traité, son contenu se rapporte clairement au Parfait capitaine.

³⁸ Silhon, *De la certitude des connaissances humaines*, op. cit., p. 101.

³⁹ *Ibid.*, p. 100.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 101 : Le droit des gens « n'a touché qu'aux Externes, et à ceux qui ne sont que d'opinion, n'a point laissé aux uns pour leur part la santé et la vertu, comme il leur a attribué le Commandement et la Souveraineté : ny aux autres les maladies et les vices, comme il leur a imposé la sujetion et la dependance. »

⁴¹ Il consacre les livres troisième et quatrième entièrement à l'obéissance inconditionnelle que les sujets doivent à leur seigneur. Voir le titre du chapitre III du livre quatrième : « D'autres preuves pour montrer, Que les Sujets n'ont jamais droit de degrader leurs Souverains, ny de se soustraire de leur obeysance ». *Ibid.*, p. 199.

⁴² *Ibid.*, p. 101. Nous soulignons.

La pensée de Silhon est très osée finalement : l'élection du roi serait préférable à l'hérédité du trône, mais au défaut de cette élection, le souverain doit au moins s'appliquer à justifier le choix du hasard, qui est tombé sur lui. Il doit donc restaurer virtuellement le moment initial de l'État, dans lequel les gens ont confié le pouvoir au tout premier souverain en ayant égard au mérite personnel.

Notons que le caractère héréditaire de la grandeur est audacieusement ramené ici non pas à la Providence divine, mais au hasard. Certes, ce dernier peut être, selon le discours de l'époque, un aspect de la Providence inscrutable pour les humains⁴³. Mais le choix du mot corrobore l'idée que les vertus nécessaires pour le gouvernement ne sont pas héréditairement transmissibles. Pour confirmer notre hypothèse on présentera ici des raisonnements semblables chez Nicole et Pascal, tout en reprenant certaines idées de ces deux auteurs de Port-Royal afin d'avoir quelques points de repère qui permettront de situer Silhon dans le discours des années 1660 et 1670⁴⁴.

En 1670, Pierre Nicole publie, sous le titre *De l'éducation d'un prince*, un ouvrage qui contient de fait plusieurs traités divisés en aphorismes. Dans l'essai éponyme du livre, Nicole livre ses pensées relatives à l'éducation d'un jeune souverain. Dans ce texte, il critique vigoureusement les grands qui oublient le fondement anthropologique qui est commun à chaque être humain⁴⁵. Dans un autre traité du même livre, qui porte le titre *De la grandeur*, l'auteur parle tant des devoirs des particuliers envers leurs supérieurs que des inconvénients et des devoirs de la grandeur, tout en insistant sur la distinction entre la nature de l'être humain et les qualités qui lui sont attachées, tels que rangs, fonctions, dignité :

Il est donc nécessaire que les Grands considerent leur condition comme un ministere & une fonction, & non pas comme une qualité attachée à leur estre. Il est nécessaire qu'ils en soient détachés interieurement ; qu'ils la regardent comme une chose étrangere qui ne les rend ny plus parfaits en eux-mesmes, ny plus agreables à Dieu, & qui leur donne seulement un moyen de faire beaucoup de bien ou de mal, selon la maniere dont ils s'en acquitteront⁴⁶.

Le « détachement intérieur » à l'égard de leur condition exceptionnelle exige qu'un grand regarde sa fonction de points de vue différents en sachant comment les inférieurs perçoivent sa grandeur et ce qu'elle signifie sous un angle divin. D'après l'aphorisme XXIX de la seconde partie du traité, la grandeur se définit selon trois ordres : dans l'ordre extérieur, les supérieurs sont plus grands que les autres ; dans l'ordre naturel, ils leur sont égaux ; et dans l'ordre intérieur, il faut qu'ils se mettent au-dessous des autres⁴⁷.

Cette multiplication des points de vue est une méthode pascalienne qu'on retrouve dans les trois « Discours sur la condition des grands », prononcés devant le jeune duc de Chevreuse, mis par écrit par Nicole qui les publie dans son propre livre *De l'éducation d'un prince*. Dans le deuxième discours, l'auteur distingue deux sortes de respect qu'un particulier

⁴³ Voir l'excellente analyse du concept de fortune dans Florence Buttay-Jutier, *Fortuna : usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, préf. Denis Crouzet, Paris, PUPS, 2008.

⁴⁴ De nombreuses similitudes entre certaines pensées de Silhon et celles de Pascal ont été signalées par Ernest Jovy. (Ernest Jovy, *Un Excitateur de la pensée pascalienne : Pascal et Silhon*, Paris, J. Vrin, « Etudes pascaliennes II », 1927). Mais pour parler d'un rapport philologique entre *De la certitude des connaissances humaines* et les œuvres de Pascal, il faut supposer que ce dernier, qui meurt en 1662, s'est inspiré du contenu d'un ouvrage publié en 1661. Revenir sur la thèse de Jovy excèderait cependant le cadre du présent travail.

⁴⁵ Pierre Nicole, « De l'Éducation d'un prince », XXIV, dans *De l'éducation d'un prince*, Paris, la veuve Charles Savreux, 1670, p. 17 : « Il faut l'instruire [le jeune prince] & des devoirs généraux des hommes, & des devoirs particuliers des Princes, & de l'alliance de ces devoirs, & sur tout il faut essayer de prevenir cet oubly où les Grands tombent insensiblement de ce qui leur est commun avec tous les autres hommes, en n'attachant leur imagination qu'à ce qui les en distingue. »

⁴⁶ Pierre Nicole, « De la Grandeur », partie deuxième, VII, *ibid.*, p. 220-221.

⁴⁷ Pierre Nicole, « De la Grandeur », partie deuxième, XXIX, *ibid.*, p. 247.

peut ressentir à l'égard d'un noble. L'un est dû à chaque grand en tout état de cause : c'est le respect extérieur ou « respect d'établissement ». L'autre est dû à un grand dans le cas où ce dernier est un honnête homme : c'est l'estime intérieure. Si la révolte ouverte n'est pas autorisée contre un supérieur, rien n'empêche les particuliers de mépriser intérieurement un grand auquel la vertu fait défaut. Cependant, ce mépris intérieur doit et peut être dissimulé par certaines cérémonies extérieures⁴⁸. La disposition d'esprit souhaitable à un grand est caractérisée, elle aussi, par une double pensée. Le premier discours propose une expérience fictionnelle : à la suite d'une tempête, un naufragé se trouve sur une île, dont les habitants le prennent pour leur roi perdu parce qu'il lui ressemble à s'y méprendre. Celui-ci accepte d'être traité en roi :

Mais comme il ne pouvait oublier sa condition naturelle, il songeait en même temps qu'il recevait ces respects, qu'il n'était pas ce roi que ce peuple cherchait, et que ce royaume ne lui appartenait pas. Ainsi il avait une double pensée, l'une par laquelle il agissait en roi, l'autre par laquelle il reconnaissait son état véritable, et que ce n'était que le hasard qui l'avait mis en place où il était : il cachait cette dernière pensée, et il découvrait l'autre. C'était par la première qu'il traitait avec le peuple, et par la dernière qu'il traitait avec soi-même⁴⁹.

Pascal conseille aux grands de suivre l'exemple de son naufragé : qu'ils fassent toutes les cérémonies et tous les devoirs que leur position sociale exige de leur part tout en se disant que rien ne justifie leur condition supérieure. Prendre conscience du caractère aléatoire de la naissance haute est, comme on l'a vu auparavant chez Jean de Silhon, indispensable pour qu'un prince puisse accomplir ses tâches avec humilité⁵⁰.

Il reste à savoir comment nos auteurs accordent cette « double pensée », si nécessaire et souhaitable au bon gouvernement des affaires et de soi-même, à la doctrine de l'origine divine du pouvoir royal, car cette dernière s'impose incontestablement dans les légitimations de la monarchie – n'oublions pas que Silhon est l'un des apologistes les plus engagés de l'absolutisme. Dans le chapitre II du livre troisième, où il interroge l'origine du système monarchique sous le titre « D'où a procédé l'Institution des Souverains », il prétend accorder l'opinion d'Aristote à l'avis des Pères de l'Église. Aristote ramène la source du pouvoir au consentement des peuples, tandis que les Pères affirment que l'autorité royale vient directement du ciel⁵¹. Le peuple élit le roi, et Dieu le fait roi, pourrait-on dire pour résumer cette opinion⁵². Une fois l'État établi par le peuple, l'ordre socio-politique est consacré par

⁴⁸ Blaise Pascal, « Discours sur la condition des grands », dans *Pensées, opuscules et lettres*, Philippe Sellier et Laurence Plazenet (éd.), Paris, Editions Classiques Garnier, « Bibliothèque du XVII^e siècle 2 », 2010, p. 751 : « Il n'est pas nécessaire, parce que vous êtes duc, que je vous estime ; mais il est nécessaire que je vous salue. Si vous êtes duc et honnête homme, je rendrai ce que je dois à l'une et à l'autre de ces qualités. Je ne vous refuserai point les cérémonies que mérite votre qualité de duc, ni l'estime que mérite celle d'honnête homme. Mais si vous étiez duc sans être honnête homme, je vous ferais encore justice ; car en vous rendant les devoirs extérieurs que l'ordre des hommes a attachés à votre naissance, je ne manquerais pas d'avoir pour vous le mépris intérieur que mériterait la bassesse de votre esprit. »

⁴⁹ *Ibid.*, p. 747. Nous soulignons.

⁵⁰ Selon une étude fort intéressante, analysant des traités pédagogiques jansénistes, cette distinction entre la personne et la fonction remonte à la théorie médiévale des deux corps du roi : Guillaume de Thieulloy, « Le prince dans les traités d'éducation jansénistes », dans Ran Halévi (dir.), *Le Savoir du prince du Moyen Âge aux Lumières*, Paris, Fayard, « L'Esprit de la Cité », 2002, p. 261-293, surtout p. 278-287.

⁵¹ Silhon, *De la certitude...*, *op. cit.*, p. 133-135.

⁵² La dualité du pouvoir royal à la fois divin et conventionnel peut être observée également dans le traité *De la grandeur* de Nicole : « C'est par cette doctrine qu'il est facile de comprendre, qu'encore que la royauté & les autres formes de gouvernement viennent ordinairement du choix & du consentement des peuples ; neantmoins l'autorité des Rois ne vient point du peuple, mais de Dieu seul. » (Nicole, « De la Grandeur », première partie, XIV, dans *De l'éducation d'un prince*, *op. cit.*, p. 185.)

Dieu, et il devient en tant que tel inviolable. Mais en quoi peut-on déduire que cet ordre conventionnel et humain est voulu et béni par Dieu ?

D'après Silhon, aussi bien que pour les jansénistes, le projet divin qui aboutira à un ordre sacré se réalise par l'intermédiaire de la nature humaine. Pour définir celle-ci dans l'optique de la sphère politique, Silhon et les jansénistes donnent des réponses différentes qui font l'objet de nombreuses études qu'il convient de récapituler ici en guise de conclusion⁵³. Dans *De la certitude des connaissances humaines*, l'anthropologie de Silhon se fonde sur la justification de l'intérêt, ou autrement dit, de l'amour-propre. D'après Silhon, l'amour-propre, condamné pendant longtemps par une tradition chrétienne et surtout augustinienne, constitue, dans une forme bien réglée et apprivoisée, le ciment de la société. L'être humain, qui reconnaît justement son propre intérêt, découvrira que ses besoins dépendent des autres ; l'amour-propre est donc le fondement de la sociabilité d'un individu. S'il y a une différence entre la conception de Silhon et celle des jansénistes, c'est que ces derniers accordent beaucoup d'importance au péché originel. D'un point de vue augustinien, l'amour-propre ou la concupiscence est la conséquence du péché et ne dérive pas d'une volonté première de Dieu. Mais Dieu permet à l'amour-propre de servir de bonnes causes : là où la vraie charité fait défaut, la concupiscence peut servir de substitut au renoncement chrétien, comme par exemple l'ambition ou le désir de la gloire peuvent inciter quelqu'un à faire du bien à un prochain. Dans un ordre social bien réglé, la concupiscence est canalisée de sorte qu'elle puisse être la source des actions nobles.

Le réseau des amours-propres individuels permet de concevoir un univers où la Providence ne cesse pas d'agir pour le maintien de la vie humaine, mais elle le fait en se servant de la nature humaine qu'elle a créée elle-même. C'est cette vision providentielle qui consacre chez Silhon l'ordre étatique au point que la désobéissance n'est permise à l'encontre du souverain sous aucun prétexte⁵⁴. Dans les États où le souverain est imposé de façon héréditaire et où la royauté est donc immuable, le salut du royaume repose sur les bons conseillers, si les qualités exigées par le gouvernement font défaut au prince. Cette dernière pensée est développée dans la première partie du *Ministre d'Etat*, écrite pour l'éloge d'un grand conseiller : Richelieu⁵⁵. Dans la troisième partie de cet ouvrage, paru après le décès de Mazarin, l'accent sera mis sur le rôle de l'éducation princière, faute d'un grand patron qui corresponde à cet idéal de conseiller.

⁵³ Lionel A. McKenzie prétend éclairer l'anthropologie politique de Silhon en ayant recours à une lecture hobbesienne : Lionel A. McKenzie, « Le droit naturel et l'émergence de l'idée d'intérêt dans la pensée politique au début de l'époque moderne : François Guichardin et Jean de Silhon », trad. par Christian Lazzeri, dans Christian Lazzeri et Dominique Reynié (dir.), *Politiques de l'intérêt*, Besançon, Presses Universitaires Franche-comtoises, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 679, 1998, p. 119-144. Christian Nadeau remet en question l'inspiration hobbesienne dans le cas de Silhon, tout en affirmant la cohérence de l'œuvre silhonienne. Néanmoins, Nadeau souligne lui aussi le rôle clef de la notion d'intérêt dans la philosophie politique de Silhon. (Christian Nadeau, « Obéissance et intérêt dans la politique de Jean de Silhon », *op. cit.* ; Christian Nadeau, « Nature, certitude et intérêt dans la politique de Jean de Silhon », *op. cit.*). Pour la philosophie politique de Port-Royal, voir Gérard Ferreyrolles, *Pascal et la Raison du politique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Epiméthée », 1984. Une analyse comparative de la notion d'amour-propre et d'intérêt se trouve dans Jean Rohou, « Pour un ordre social fondé sur l'intérêt : Pascal, Silhon, Nicole et Domat à l'aube de l'ère libérale », dans Gérard Ferreyrolles (dir.), *Justice et Force : politiques au temps de Pascal*, Actes du colloque « Droit et pensée politique autour de Pascal », Clermont-Ferrand, 20-23 septembre 1990, Paris, Klincksieck, 1996, p. 207-222.

⁵⁴ Ajoutons que Silhon partage l'opinion selon laquelle le tyran peut être l'outil du châtement divin, tandis que le bon roi peut incarner la clémence de Dieu. Silhon, *De la certitude...*, *op. cit.*, p. 214-217.

⁵⁵ Silhon, *Le Ministre d'Etat avec le véritable usage de la Politique moderne*, *op. cit.*, p. 25 : « Que si ces grandes qualitez ne se rencontrent point en leurs personnes [des princes], ils ont la naissance mal-heureuse, & si la matiere dont ils sont bastis, ne peut recevoir ces divines formes ; elles doivent au moins estre en ceux qui composent leur conseil, & qui s'occupent avec eux à conduire les affaires. »

Or, cette éducation se fait sur le principe de l'honnêteté. Cela signifie qu'un prince doit s'instruire en matière de morale aussi bien, sinon mieux qu'un sujet quelconque. Sa naissance ne garantit aucune capacité préalable dans le domaine éthique et politique où, une fois sacré, il devra s'exercer. Si Silhon suppose tout de même une différence entre l'éducation royale et celle des particuliers, c'est que le danger de méconnaître le droit naturel est plus important dans le cas des grands que dans celui des particuliers. C'est ainsi que le précepteur du prince doit lui faire accepter l'égalité naturelle des êtres humains, mais d'une façon *honnête* : de manière inaperçue, sans blesser son amour-propre. Quand Silhon invite les souverains à l'humilité, il s'inscrit dans la lignée de ses contemporains plus estimés des lettres françaises. Certes, Silhon a parfois recours à un vocabulaire plus proche d'une idéologie nobiliaire. Mais la présence de l'idée de l'honnête homme dans son ouvrage peut, par le biais d'une lecture attentive, être distinguée des éléments uniquement encomiastiques ; et cette lecture attentive permettra peut-être de reconnaître derrière le secrétaire, qui veille à donner à César ce qui est dû à César, un penseur original.

Gábor FÖRKÖLI
Université Paris-Sorbonne – Eötvös Loránd Tudományegyetem, Budapest

Bibliographie

1. Sur Jean de Silhon

- JOUHAUD (Christian), « Le Pouvoir incarné : Représentations et apparitions », dans Mathilde Bombart et Éric Méchoulan (dir.), *Politiques de l'épistolaire au XVII^e siècle. Autour du Recueil Faret*, Paris, Classique Garnier, « Lire le XVII^e siècle 6 », 2011, p. 153-170.
- JOVY (Ernest), *Un Excitateur de la pensée pascalienne : Pascal et Silhon*, Paris, J. Vrin, « Etudes pascaliennes II », 1927.
- KERVILER (René), *Jean de Silhon. L'un des quarante fondateurs de l'Académie*, Paris, Dumoulin, « La Guienne et la Gascogne à l'Académie Française », 1876.
- MCKENZIE (Lionel A.), « Le droit naturel et l'émergence de l'idée d'intérêt dans la pensée politique au début de l'époque moderne : François Guichardin et Jean de Silhon », trad. par Christian Lazzeri, dans Christian Lazzeri et Dominique Reynié (dir.), *Politiques de l'intérêt*, Besançon, Presses Universitaires Franc-comtoises, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté 679, 1998, p. 119-144.
- NADEAU (Christian), « Nature, certitude et intérêt dans la politique de Jean de Silhon », dans Jean-Jacques Wunenburger et Pierre-François Moreau (dir.), *Nature et Morale*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, « Annales Doctorales N° 2 », 1999, p. 21-43.
- , « Obéissance et intérêt dans la politique de Jean de Silhon », *Corpus*, n° 42, 2002, p. 21-60.
- , « Lettre de Jean de Silhon à Philippe Cospean, évêque de Nantes dans le *Recueil de lettres nouvelles*, édité par Nicolas Faret, Paris, 1627 », *Corpus*, n° 42, 2002, p. 109-125.
- PICOT (Gilbert), *Jean de Silhon (1594 ?-1667) ou la Recherche des certitudes en religion et en politique*, Nancy, 1995.
- ROHOU (Jean), « Pour un ordre social fondé sur l'intérêt : Pascal, Silhon, Nicole et Domat à l'aube de l'ère libérale », dans Gérard Ferreyrolles (dir.), *Justice et Force : politiques au temps de Pascal*, Actes du colloque « Droit et pensée politique autour de Pascal », Clermont-Ferrand, 20-23 septembre 1990, Paris, Klincksieck, 1996, p. 207-222.

2. Pour les pensées pédagogiques et politiques de l'époque

- BRUTER (Annie), *L'Histoire enseignée au Grand Siècle : naissance d'une pédagogie*, Paris, Belin, « Histoire de l'éducation », 1997, p. 179-185.
- BURY (Emmanuel), « De la *paideia* à l'honnêteté : Quelques archétypes antiques de la civilité au XVII^e siècle », dans Alain Montandon (dir.), *Convivialité et Politesse : du gigot, des mots et autres savoir-vivre*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des lettres de l'Université Blaise-Pascal, « Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université Blaise-Pascal, Nouvelle Série, Fascicule 39 », 1993, p. 27-47.
- , *Littérature et Politesse : l'invention de l'honnête homme (1580-1750)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 54-66 ; p. 75-80.
- CORNETTE (Joël), « Le savoir des enfants du roi sous la monarchie absolue », dans Ran Halévi (dir.), *Le Savoir du prince du Moyen Âge aux Lumières*, Fayard, « L'Esprit de la Cité », 2002, p. 111-145.
- FERREYROLLES (Gérard), *Pascal et la Raison du politique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Epiméthée », 1984.
- JOUANNA (Arlette), *L'Idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle (1498-1614) : Thèse présentée devant l'Université de Paris IV le 7 juin 1975*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 1976, t. I-III.

- , *Ordre social : mythes et hiérarchies dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Hachette, « Le temps des hommes », 1977.
- LACOUR-GAYET (Georges), *L'Éducation politique de Louis XIV*, Paris, Librairie Hachette, 1898.
- LEBRUN (François), VENARD (Marc), QUÉNIART (Jean) (dir.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Perrin, « Tempus », 2003 [première édition : Paris, Labat, 1981], t. II.
- LOPEZ (Denis), « Huet pédagogue », dans Suzanne Guellouz (dir.), *Pierre-Daniel Huet (1630-1721)*, Actes du Colloque de Caen (12 -13 novembre 1993), Biblio 17 (83), « Papers on French Seventeenth Century Literature », Paris – Seattle – Tübingen, 1994, p. 211-238.
- , « Discours pour le prince : Bossuet et l'histoire », *Littératures Classiques*, « L'Histoire au XVII^e siècle », n^o 30, printemps 1997, p. 173-186.
- , « L'éducation du prince au XVII^e siècle : regards sur l'enfance », dans Anne Defrance, Denis Lopez et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*, Actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII^e siècle européen (1600-1700), Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, 24-25 novembre 2005, Tübingen, Gunter Narr Verlag, « Biblio 17, vol. 172 », 2007, p. 61-113.
- THIEULLOY (Guillaume de), « Le prince dans les traités d'éducation jansénistes », dans Ran Halévi (dir.), *Le Savoir du prince du Moyen Âge aux Lumières*, Paris, Fayard, « L'Esprit de la Cité », 2002, p. 261-293, surtout p. 278-287.
- VIGUERIE (Jean de), *L'Institution des enfants : l'éducation en France XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1978.
- VOLPILHAC-AUGER (Catherine) (dir.), *La Collection Ad usum Delphini : l'Antiquité au miroir du Grand Siècle*, Grenoble, ELLUG Université Stendhal, 2000.